

# MAIRIE D'OSLON

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2021

**Le vingt-sept septembre deux mille vingt et un, dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle de la mairie sous la présidence d'Yvan NOEL.**

**PRESENTS : Jean Luc MEUNIER. Joël CORPET. Denis RAUX. Christine BOUILLOT. Claudine CORNU. Pierre FLEURY. Aline ROUSSEAUX. Valérie BESSARD-MANDRILLON. Pascal VAN DORSSEALER. Julien GAUDET. Nathalie KHEMDOUDI.**

**ABSENTS : Valérie THEVENOT avec pouvoir Aline ROUSSEAUX. Joëlle DE MATTEIS avec pouvoir Yvan NOEL. Mathieu BERNARD avec pouvoir Pascal VAN DORSSELAER.**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Aline ROUSSEAUX**

**La secrétaire de mairie assiste à la séance.**

**Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité**

### DELIBERATION REMBOURSEMENT FRAIS ELUS

La loi n° 201-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, prévoit le remboursement aux élus de frais de garde ou d'assistance

Les membres du Conseil Municipal sont éligibles à ce dispositif lorsqu'ils sont amenés à organiser la garde :

- d'un enfant,
- d'une personne âgée,
- d'une personne handicapée,
- d'une personne ayant besoin d'une aide personnelle à leur domicile.

Cette garde doit être directement imputable à leur participation aux réunions suivantes :

- séances plénières du conseil municipal,
- réunions de commissions dont ils sont membres si elles ont été instituées par délibération du conseil,
- réunions des assemblées délibérantes et des bureaux des organismes où ils ont été désignés pour représenter la commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le remboursement dans les conditions précitées.

#### DELIBERATION DROIT DE PLACE

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe à 15 € par jour d'utilisation, le droit de place avec fluide pour un commerçant ambulant.

#### POINT FINANCIER, PROGRAMMES PLURIANNUELS, DOSSIER EN COURS, POINT TRAVAUX

Il est examiné le détail de la situation arrêtée au 35/09 pour :

- 644 279.36 € en dépenses de fonctionnement : 949 971 € prévu BP
- 783 200.15 € en recettes de fonctionnement : 949 971 € prévu BP
- 139 538.43 € en dépenses d'investissement : 533 579.57 € prévu BP
- 235 861.14 € en recettes d'investissement : 533 579.57 € prévu BP

Des détails sont donnés sur ces dépenses et recettes, programme pluriannuel réalisé et en cours de réalisation. Monsieur le Maire précise les difficultés rencontrées avec le service d'appui aux communes du Grand Chalon (SATEC), dues à un manque de personnel en cours de recrutement.

#### REVISION PLUi, REUNION RUISSELLEMENT

Il est présenté le plan révisé du PLUi, mentionnant la création d'une zone NP, le long du corridor de la Raie du Moulin. Cette modification implique l'interdiction de construire pour un agriculteur, sur ces terrains agricoles. Approuvé

De plus, suite à la réunion du 17/09 réunissant les communes de Châtenoy en Bresse, Saint Marcel et les services du Grand Chalon, la problématique des écoulements des eaux pluviales Rue des Renards, depuis l'allée Baudoin jusqu'à la Rue Neuve, a été évoquée et des solutions techniques envisagées sur Châtenoy en Bresse. Sachant que des financements sont possibles à hauteur de 70 %, l'agrandissement du bassin de rétention existant Rue Vignes Renard pourrait être envisagé.

#### DOSSIER RH, AGENT TECHNIQUE

Vu les problèmes rencontrés pour le recrutement d'un agent technique faute de candidat, généralisé dans toutes les communes, il est proposé au Conseil Municipal de lancer à nouveau une annonce, pour un contrat CDD dans un premier temps. Actuellement, la commune a fait appel au service intérim du Centre de Gestion, pour un CDD d'un mois.

## PROPOSITION LELEDY COMPOST

Suite aux nombreux épisodes de fortes odeurs, la société LELEDY COMPOST propose de mettre en place un groupe de travail autre que le groupe « instance concertation », limité à 2 ou 3 riverains et un ou deux élus. Approuvé

## PROPOSITION NOUVELLE DISPOSITION LOCATION SALLES

Suite aux derniers désagréments causés par les locations de salles, le Conseil Municipal décide :

- De ne louer que pour des événements de personnes majeurs.
- Pour les gens de l'extérieur pas de possibilité de cumuler les locations des deux salles.
- De fixer à 30 € l'intervention des services communaux pour ménage ou autres.

## QUESTIONS DIVERSES :

### ONF

Monsieur RAUX Denis rend compte de sa visite du 31 Août avec les services de l'ONF. Il en ressort que sur la parcelle 15, au vu de la belle levée de semis cette année, les services de l'ONF proposent de reprogrammer cette coupe, initialement reportée, afin de profiter du renouvellement naturel. Il faudra prévoir une journée pour le reboisement de 139 arbres le long de la RD. Un appel aux bénévoles sera fait dans le bulletin.

### 30 Km/heure

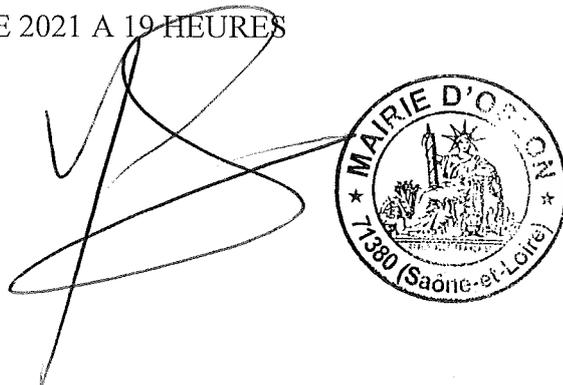
Une zone trente est approuvée aux abords des écoles. Un arrêté et la signalisation appropriée seront pris et mis en place.

### Téléthon

Une réunion est programmée à Lans pour statuer sur l'organisation éventuelle du téléthon des cinq communes.

Fin de la séance à 21 heures.

PROCHAINE REUNION LE 25 OCTOBRE 2021 A 19 HEURES



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'S. RAUX', written over a circular official seal. The seal is for the 'MAIRIE D'ORLÉANS' and includes the text '71380 (Saône-et-Loire)'. The seal features a central emblem with a figure and a sun, surrounded by a decorative border.

